

Canada. Il permettra également de prévoir des chaînes de communication entre les différentes parties du pays dans les deux langues officielles au Canada. Pour tous ces motifs, nous appuyons la motion portant sur l'établissement d'une Société de télécommunications par satellite.

• (8.50 p.m.)

Comme je le disais il y a environ un mois, monsieur l'Orateur, il est important, à mon avis, que nous voulions aider la communauté scientifique canadienne à accroître sa compétence dans le domaine spatial, celui des communications par satellites; nous devrions prendre les mesures importantes qui s'imposent afin de lui fournir les instruments qu'il lui faut pour travailler et pour atteindre une place importante dans le monde.

Il est regrettable de dire qu'au cours de l'histoire de l'homme, les progrès que la science a accomplis, les mises au point de nouvelles techniques ont toujours été réalisées en temps de guerre. L'imagination de l'homme ne devrait pas être aussi limitée. Sa capacité de progrès ne devrait pas être limitée au point de ne pouvoir vraiment se réaliser qu'en temps de guerre. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de fournir de façon concrète à nos meilleurs cerveaux la chance de faire une œuvre qui profitera au pays pour des motifs divers, mais tous importants, et, en même temps, de participer à l'avancement de la technologie.

Après avoir entendu le ministre dire cet après-midi que ce bill tendant à créer une société de télécommunications par satellite pour le Canada a de profondes répercussions politiques et sociologiques—je le reconnais d'emblée—et déclarer il y a trois semaines environ, lors de l'examen de ses crédits, que l'industrie des communications est le système nerveux de notre société, on ne peut que s'étonner tout à fait de la nature du bill qu'il nous a demandé d'adopter. Cette mesure législative se définit en peu de mots. C'est une trahison de l'intérêt public au Canada.

Si, comme le dit le ministre, de profondes répercussions politiques et sociologiques sont à prévoir et si l'industrie en cause est le système nerveux de notre société, comment peut-il justifier la forme hybride et bâtarde de propriété donnée à la société, de sorte qu'on ne sait si elle est publique ou privée et en quoi consiste son étrange combinaison. Même le ministre est incapable de nous dire exactement dans quelle proportion la propriété

publique et les entreprises d'exploitation de télécommunications seront représentées au sein de la société et dans quelle mesure les actions seront souscrites.

J'avais beaucoup admiré le ministre à l'époque où ministre provincial à Québec il avait déclaré important pour une province et ses citoyens d'établir une solide base économique. Il voulait que l'industrie de l'acier dans cette province soit stimulée par la formation d'une société nationalisée, la Sidbec. Il se rappellera lui-même, j'en suis sûr, d'autres occasions où il avait parlé en faveur du droit de la nationalisation. Mais s'il existe un secteur dans notre société qui devrait être socialisé, c'est bien celui des communications. Toutefois, le ministre a apparemment dû consentir à un des nombreux compromis qui s'imposent en politique et accepter de parrainer le bill qui assurera au peuple canadien peut-être 30 p. 100 des droits de propriété de cette entreprise qui doit devenir le système nerveux de notre société.

Le ministre répondra que le bill permet la nationalisation grâce à l'achat d'actions par le public. Il semble fier de pouvoir dire qu'aucun acheteur particulier ne sera autorisé à acheter plus de 2½ p. 100 des actions de la société. Cela devrait assurer sans doute une propriété diffusée et étendue, et non pas concentrée entre les mains d'une petite minorité.

Mais lorsqu'on s'arrête pour y réfléchir, on se rend rapidement compte que seule une proportion de 2 ou 3 p. 100 des Canadiens est intéressée et que cette disposition n'a aucune valeur pratique pour 95 p. 100 de la population. Je me demande parfois si je suis social-démocrate ou partisan du capitalisme populaire, mais si c'est la théorie du socialisme populaire qui incite le ministre à insérer une disposition prévoyant que la propriété d'actions sera limitée à 2.5 p. 100 par particulier, il est loin d'assurer la diffusion étendue de la propriété parmi le grand public.

Sans crainte d'exagérer, on peut affirmer que cette mesure permettra à 2 ou 3 p. 100 de la population canadienne d'en tirer un profit financier. Ce sont des valeurs d'avenir, la chose est incontestable. Ce sont des valeurs prestigieuses. Le ministre a lui-même employé le mot prestigieux au sujet de la société, mais 2 à 3 p. 100 des Canadiens en profiteront aux dépens du grand public. Il serait préférable que cette importante société soit constituée en institution nationalisée sous l'égide de la Couronne.